

LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR [REP]

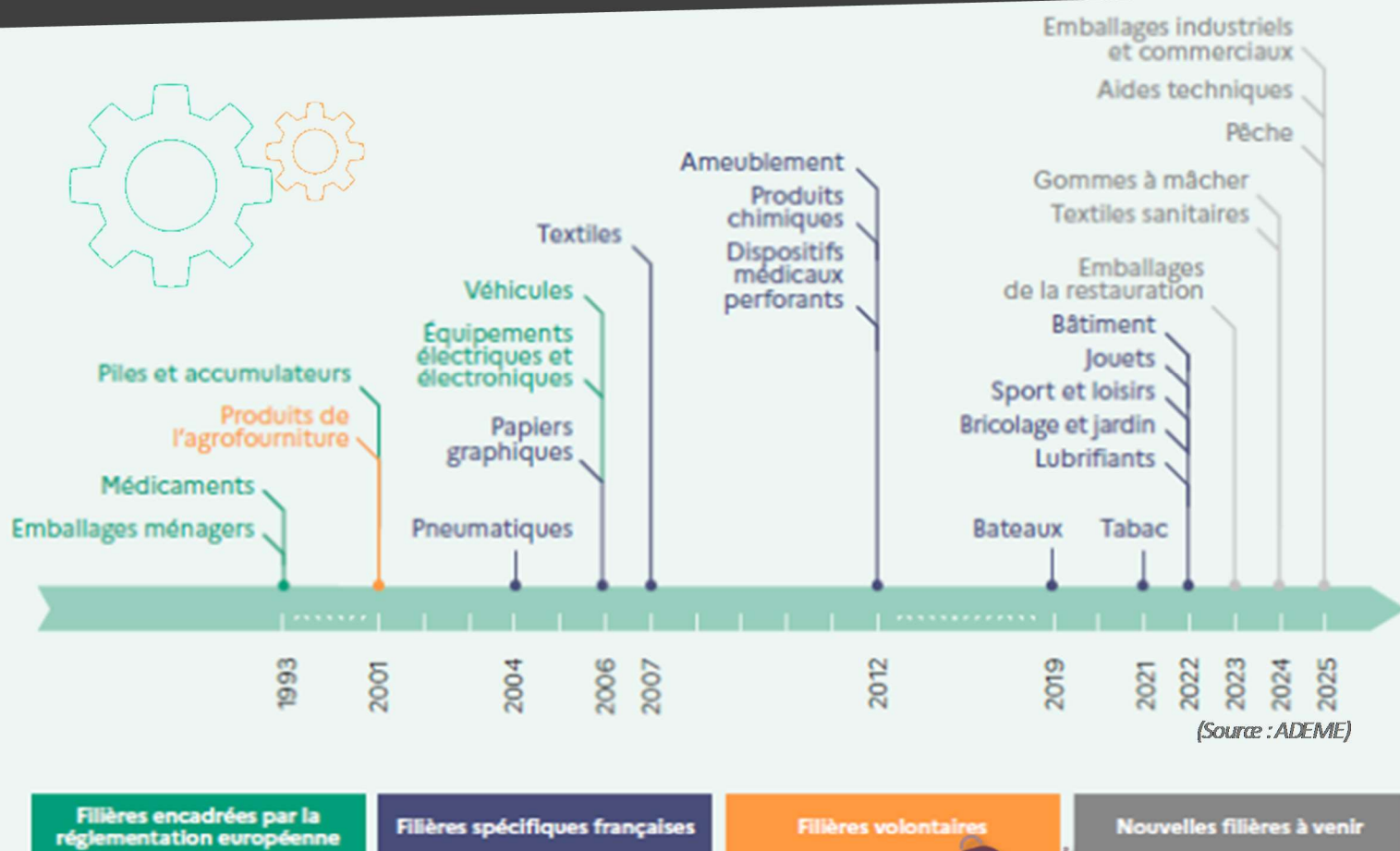
En 2020, les REP ont permis de collecter à
l'échelle régionale

116 kg de déchets par habitant

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020, dite loi AGEC, transforme considérablement l'organisation des filières REP, en renforçant la responsabilité des metteurs sur le marché de produits (allongement de la durée de vie, éco-conception, réparation et réemploi).

La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, promulguée en août 2021, comporte des mesures en faveur du réemploi et prévoit la mise en place d'un observatoire du réemploi, en charge notamment d'observer l'atteinte des objectifs réglementaires des filières REP.



LES REP EN 2021 - OÙ EN EST-ON ?

Indicateurs nationaux

Indicateurs régionaux

Emballages ménagers et papiers graphiques*

CITEO

Léko

*pour l'éco-organisme CITEO

176 déchèteries sur 302 équipées pour réceptionner les DEA

94 025 tonnes collectées dont 70 % captés par le réseau régional de déchèteries

Taux de collecte : 40 % = objectif fixé pour 2023

DEA : 59 % d'éléments en bois

Taux de recyclage, réemploi et réutilisation : 50 %

Taux de valorisation énergétique : 44 %

Taux d'élimination : 6 %

53 kg d'emballages ménagers et papiers collectés par habitant

42 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

11 kg de papiers graphiques collectés/habitant

70 kg d'emballages ménagers et papiers collectés/habitant

55 kg d'emballages ménagers collectés/habitant

Taux de recyclage : 72 %

15 kg de papiers graphiques collectés/habitant

Taux de recyclage : 62 %

Valdelia
éco-mobilier

Déchets d'éléments d'ameublement

Textiles, linges
de maison et
chaussures

Re_fashion

1 PAV pour 1 794 habitants < objectif national fixé à 1 PAV pour 1 500 habitants

29 collectivités ont conventionné avec l'éco-organisme (91 % de la population régionale)

2,6 kg collectés par habitant < objectif national fixé à 4,6 kg

1 PAV pour 1 494 habitants

3,6 kg collectés par habitant (1/3 des TLC mis sur le marché)

300 tonnes collectées dont 68 % proviennent du Var

55 % des mobil-homes collectés ont été transportés puis traités sur des sites de démantèlement

Taux de recyclage : 44 % et de valorisation totale : 75 %



Mobil-homes
& habitations
légères de lo-
sirs

Pneuma-
tiques
usagés



42 400 tonnes de pneumatiques usagés collectés.

Les Bouches-du-Rhône font partie des 10 départements de France dépassant les 10 000 tonnes collectées

Taux de collecte : 111 % > objectif national fixé à 100 %

Déchets de
l'agro-
fourniture



206 points de collecte

Près de 5 400 tonnes collectées.

Taux de recyclage : 49 %, dont 61 % pour les emballages vides, 100 % pour les équipements de protection individuel et Produits phytosanitaires non utilisés

89 000 tonnes de plastiques et emballages usagés collectés, taux de collecte: 77 %

Plus de 90 % du collecté est recyclé (hors films de paillage)

15,7 kg de DEEE ménagers collectés par habitant > objectif national fixé à 14,5 kg

11,5 kg de DEEE ménagers collectés par habitant

Taux de collecte des DEEE ménagers : 49 % < objectif national fixé à 65 %

Taux de collecte des DEEE (dont DEEE professionnels) : 44 %

Taux de réutilisation et recyclage : 76 %

Taux de valorisation globale : 87 %

(Données 2020)



Déchets
d'équipements
électriques
électroniques

Déchets d'activités de soins à risques infectieux



Taux de collecte 64 % < objectif national fixé à 80 % en 2022
1 781 points de collecte
108 tonnes brutes collectées, 58 tonnes nettes en soustrayant le poids des contenants
2 UVE à Vedène (84) et Nice (06)

Taux de collecte 82 %
Taux de boîtes à outils distribuées : 83 %

161 g collectés par habitant

817 tonnes collectées et valorisées

149 g collectés par habitant

Taux de collecte 56 % < objectif national fixé à 70 % pour 2021 jusque 2024



Médicaments non utilisés

Déchets chimiques



152 points de collecte de **produits pyrotechniques**, pour **7,6 tonnes** captées

1 800 tonnes collectés via Eco-DDS, soit 4 % du tonnage total collecté en France. 188 déchèteries conventionnées dont 55 uniquement dans le Var

Près de **17 tonnes de petits appareils extincteurs collectés**

Taux de collecte des produits pyrotechniques : 46 %

45 150 tonnes collectées via Eco-DDS

Taux de recyclage des petits appareils extincteurs : 84 % et taux de valorisation : 97 %

Piles et accumulateurs portables



169 g collectés par habitant (865 t)

40 % sont collectés via le réseau de distributeurs

226 g collectés par habitant

Taux de collecte de 44 % < objectif national fixé à 50 % en 2021

Taux de recyclage 82 %

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données 2021 (et données 2020) fournies par les éco-organismes et l'ADEME

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juin 2023 - Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie Circulaire (ORD&EC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires

Observatoire Régional
des **Déchets**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

